

Offre 2018

prêts pour la révolution de la ressource



CATALOGUE FORMATIONS Déchets Dangereux

Centre de formation professionnelle et de
conseils SUEZ RR IWS Chemicals France

N° 82691299269

Mis à jour septembre 2017

NOTRE
CENTRE
DE FORMATION

Des projets des besoins en formations...sur

TRI, STOCKAGE, RISQUES CHIMIQUES & PREVENTION

TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

RÉGLEMENTATION Code Environnement...ADR RID
ECHANTILLONNAGE des déchets



Formations 2018 :

ARRIMAGE et transport

Des formations adaptées à vos besoins :

- Standard sur catalogue sur nos centres (inter-entreprises).
- Personnalisées et adaptées à vos besoins, sur votre site (intra)

Une équipe de spécialistes anime les sessions :

- Equipe d'intervenants Professionnels des sites de traitement : ingénieurs et techniciens des filières, **chimistes expérimentés** et spécialistes (**conseillers à la sécurité**, ADR, RID, ...).

Plus de 30 ans d'expérience dans la gestion des déchets dangereux, pour vous accompagner.

- Notre méthode : apports **théoriques** appuyés par des **exemples concrets** et des exercices **pratiques**.
- Nos missions d'accompagnement sur vos sites pour identifier les non-conformités et améliorer la gestion de vos **Déchets Dangereux Diffus (DDD)** ou **Déchets Industriels Dangereux (DID)**.
- Maîtriser l'évolution réglementaire des déchets.
- Prévenir et sensibiliser le Personnel à ces risques.
- Connaître les filières de collecte tri regroupement traitement.

Plus de **6000**
personnes déjà
formées

Tous **niveaux**
Ingénieurs,
Techniciens,
Opérateurs.

Taux de satisfaction
clients



OPTIMISER LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX. Réglementation applicable aux Déchets Industriels Dangereux (DID).

DDD DID
sensibilisation
ADR 1.3

Personnalisation
du module
possible / session
intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- Améliorer la conformité de votre gestion des déchets dangereux.
- Connaître les bases du tri et du stockage des déchets dangereux.
- Être sensibilisé aux risques et règles de prévention liés aux déchets chimiques.
- Réglementation applicable aux déchets dangereux : Code de l'environnement, ICPE, CLP...
- Approche des règles appliquées au transport des déchets dangereux par route (cf. ADR 1.3*). * *Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.*

Public concerné :

- Personnel** (techniciens, magasiniers, agents du service déchet et opérateurs) en de la gestion des DID : **collecte** interne, du **stockage** centralisé, de l'**expédition** des déchets.
- Chefs de contrat ou chefs d'équipe sur site industriel.
- Responsables et correspondants environnement, ou hygiène et sécurité.

Thèmes de la formation :

- Apprendre à caractériser les déchets dangereux et organiser la manipulation, le tri et l'entreposage des déchets conditionnés.
- Décoder l'étiquetage des déchets, (nouveau règlement CLP).
- Principes d'une gestion conforme au Code de l'environnement (Classification selon le Catalogue Européen des Déchets (CED)).
- Obligations de suivi et de traçabilité conformément à l'ADR.
- Conseils pour vérifier la conformité réglementaire de votre gestion des déchets dangereux.
- Connaître les risques (et règles de prévention associées) aux déchets chimiques (intoxication, brûlure, incendie, incompatibilités, ...).
- Choisir, en fonction des types de déchets dangereux, les filières de collecte et de traitement, dans un souci de sécurité et de respect des contraintes des filières.



Durée : 1 jour
4 à 10
participants
Lieu : Givors (69)
ou Gennevilliers
(92)

Date 2018
à définir

Ou session intra-
entreprise dans
votre établissement.



DÉCHETS BANALS ET DANGEREUX :

Optimiser leur Gestion et la prévention de leurs risques. Leur réglementation, leur transport et filières de traitement.

Tri, stockage et traitement DIB DID

Personnalisation
du module
possible/ session
intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- Connaître les **bases du tri /stockage** des Déchets Banals et Déchets Dangereux en respectant la réglementation.
- Etre sensibilisé aux **risques** et règles de **prévention /sécurité**, liés aux déchets.
- Les différentes filières de **collecte / traitement** en fonction de la typologie des déchets
- Savoir **identifier-classer** pour **conditionner** et **étiqueter** les déchets dangereux.
- Remplir les **documents de transport** et contrôler ses expéditions (chargement et déchargement). Obligations de **l'expédition** des déchets dangereux par route (ADR *).

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

Public concerné :

- **Responsable** et **correspondant** déchets—environnement—hygiène et sécurité.
- **Personnel** (techniciens, magasiniers, agents du service déchet et opérateurs) **en charge** de la **collecte** interne, du **stockage** centralisé, de **l'expédition** des déchets.
- Chefs de contrat ou chefs d'équipe sur site industriel.

Contenu de la formation :

- Présentation des différentes typologies des déchets selon leurs risques et leurs origines (déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux...).
- Classification des déchets (*DNDAE et DDAE ; Déchets Non dangereux et Dangereux d'Activité Economique*)
- Moyens de gestion des déchets banals (contenants et véhicules de collecte).
- Le cadre réglementaire et choix des filières de traitement en fonction du type de déchets (non dangereux ou dangereux).
- Gestion et prévention des risques des Déchets Dangereux (manipulation, tri et entreposage) et déchets infectieux (Dasri).
- Principales incompatibilités et réactions dangereuses. Conduites à tenir en cas d'urgence.
- Sensibilisation au conditionnement des déchets dangereux conformément à l'ADR.



Durée : 2 jours
4 à 10
participants

Session intra-
entreprise
dans votre
établissement.

RÈGLES D'ÉCHANTILLONNAGE DES DÉCHETS DANGEREUX.

Tri, stockage et traitement DIB DID

Personnalisation
du module
possible/ session
intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- Connaître le **kit** nécessaire pour échantillonner des déchets (EPI, matériel...).
- **Savoir utiliser** ce kit indispensable au métier des déchets.
- Connaître les **bonnes pratiques et règles de l'échantillonnage** des déchets, pour sécuriser, assurer la qualité, le transport de la prise d'échantillon.

Public concerné :

- **Responsable** et **correspondant déchets–environnement**.
- Chefs d'équipe, sur site industriel, ou personnel **en charge de la gestion des déchets**.

Contenu de la formation :

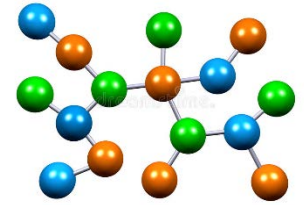
- **Pourquoi** échantillonner ?
- Les **bonnes pratiques** de l'échantillonnage : la préparation, l'identification préalable des déchets pour prévenir les risques. Propreté à l'issue de l'échantillonnage.
- Le **kit d'échantillonneur** : EPI (Equipements de Protection Individuelle) appropriés en fonction de l'utilisation. Matériel de prélèvement préconisé.
- Les **règles d'échantillonnage** et la sécurisation de la prise d'échantillon, et réagir en cas d'urgence.
- Assurer la **qualité** de l'échantillonnage (d'un déchet liquide (pompable) ou solide (NON pompable)).
- Déchets et **cas particuliers** (prélèvements avec des précautions très particulières).
- **Transport et envoi** de l'échantillon (soumis ou non à l'ADR, avec exemption ou pas au titre des quantités limitées (LQ) ;
- **Exercices pratiques** :
 - EPI : protocole d'habillage / déshabillage.
 - Prélèvement à l'aide d'une canne de prélèvement dans un fut, etc....).



Durée : 1 jour
4 à 10
participants

Session intra-
entreprise
dans votre
établissement.

CHIMIE DE BASE APPLIQUÉE aux Déchets Dangereux Chimiques.



Tri, stockage
et traitement
DDD DID

Objectifs de la formation :

- Connaître les principales **propriétés de la matière** applicables à notre métier.
- Savoir classer les produits chimiques par famille selon leurs **caractéristiques physico-chimiques** et de **danger**.
- Aperçu des **différentes filières** de regroupement, tri, traitement, valorisation en fonction de la typologie de déchets.

Public concerné :

- Personnel administratif.
- Responsable et correspondant déchets–environnement–hygiène et sécurité.
- Personnel commercial, chargé de clientèle agent et délégué technico-commercial.

Thèmes de la formation :

- Définition des principales propriétés de la matière.
- Notions clés de chimie dans le cadre de notre métier.
- Les principales propriétés physico-chimiques - Notion de toxicité.
- Les principales familles de produits chimiques et leurs risques associés.
- Connaître la codification des produits chimiques et étiqueter les matières dangereuses (cf. règlement CLP).
- Les solvants, les acides et les bases, les sels, les métaux lourds et les agents chimiques très réactifs.
- Les réactions chimiques dangereuses.
- Les différentes filières de traitement et valorisation des déchets.

Personnalisation
du module /
session intra
entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Durée : 1 jour
4 à 10
participants
Lieu : Givors
(69) ou
Gennevilliers
(92)
Date 2018
à définir

Ou Session intra-
entreprise dans
votre établissement.

IDENTIFIER ET PREVENIR LES RISQUES CHIMIQUES pour opérateur NON chimiste manipulant des déchets dangereux.

Tri, stockage
et traitement
DDD DID
ADR 1.3

Personnalisation
du module /
session intra
entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- Connaître la **classification** et l'**étiquetage** des différents composés chimiques.
- Connaître les **dangers** et les **moyens de prévention** lors de la manipulation des Déchets Industriels Dangereux (DID) et/ou des Déchets Dangereux Diffus (DDD).
- Etre **sensibilisé aux règles du transport** des DID et DDD par route (ADR*).

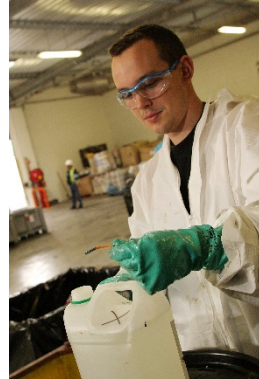
* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

Public concerné :

- Personnel en charge de la **gestion des DID et/ou DDD**.
- **Personnel d'exploitation**, dédié à un site industriel (n'effectuant pas d'intervention sur d'autres sites) : opérateurs, techniciens, chef d'équipe...

Thèmes de la formation :

- Les **principales familles** de composés chimiques : classification et étiquetage (cf. règlement **CLP**).
- Les **dangers et risques** liés à la manipulation (réception-tri-stockage-expédition) des DID et DDD dans un souci de sécurité et, de respect des contraintes de leurs filières de collecte et de traitement.
- Etre sensibilisé aux **règles de prévention** des risques et comment réagir face à certains incidents.
- Notions sur l'ADR pour le transport des DID et DDD par route. Rappel des méthodes d'emballages des déchets en vue de leur expédition par route. Classes et étiquettes de danger de l'ADR.



Durée : 1 jour
4 à 10
participants
Lieu : Givors
(69) ou
Gennevilliers
(92)

Date 2018
à définir

Ou session intra-
entreprise dans
votre établissement.

PREVENIR LES RISQUES DES DECHETS CHIMIQUES DANGEREUX, OU DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS) DE LABORATOIRE.

Tri, stockage et traitement DDD & DDS

Personnalisation du module possible / session intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le programme](#)

Objectifs de la formation :

- Connaître les risques liés aux déchets (chimiques) et dangereux, ainsi que les règles de sécurité (prévention) et conduites à tenir en cas d'accident .
- Savoir trier et stocker les déchets et mélanges dangereux en fonction des contraintes de collecte et de traitement.
- Être sensibilisé aux exigences de la réglementation.



Public concerné :

- **Techniciens de laboratoire, ingénieur et responsable** de laboratoire.
- **Responsable et correspondant déchets**—environnement—hygiène et sécurité.

Contenu de la formation :

- La gestion et la classification des déchets conformément à la réglementation.
- Les dangers liés aux produits et déchets chimiques. Les mélanges incompatibles et réactions dangereuses (vidéos et exercices).
- Apprendre à décoder une étiquette, (nouveau règlement CLP).
- Les règles de tri et de stockage : principes à respecter / emballage et étiquetage. (exercices sur le tri).
- Conseils pratiques pour organiser la gestion des déchets de laboratoires en toute sécurité.
- Notions sur l'ADR pour le transport des Déchets de laboratoire par route.*

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.

**Durée : 1 jour
4 à 10**

**participants
Lieu : Givors (69)
ou Gennevilliers
(92)**

**Session inter-
entreprises**

Judi 31 mai 2018

**490 €HT par
participant,
déjeuner inclus.**

PRÉVENIR LES RISQUES DES DÉCHETS MÉNAGERS DANGEREUX EN DÉCHETTERIES

Formation réglementaire cf. arrêté « déchetterie » du 27 mars 2012.

Tri,
stockage et
traitement
DDS

Personnalisation
du module
possible / session
intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- Être **sensibilisé aux risques** liés aux différents produits et savoir **se protéger**.
- Savoir **trier les produits chimiques** dans le respect des **contraintes des filières d'élimination** ou de valorisation.
- Connaître les déchets acceptés et refusés au titre des **Déchets Ménagers Dangereux** ou **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** .

Public concerné :

- **Agents de déchèterie** et leurs **managers**, qui réceptionnent, trient et entreposent des déchets dangereux des ménages (DDS).

Contenu de la formation :

- Les risques (intoxication, brûlure, incendie ...) et les réactions dangereuses.
- Apprendre à décoder une étiquette, (nouveau règlement CLP) et exercices.
- Familles de tri et produits interdits des DDS (Déchets Diffus Spécifiques). (exercices de tri sur déchèterie et / ou sur nos sites).
- Sensibilisation à la réglementation et aux exigences de tri de l'Eco Organisme Eco-DDS.
- Prévention des risques (accueil de l'usager, stockage, EPI « Equipement de Protection Individuelle»).
- Aperçu des filières de regroupement et de traitement des DDS (vidéo ou visite).
- Sensibilisation à l'ADR pour le transport des DDS par route.*

* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.



Durée : 1 jour
4 à 10
participants

Lieu : Givors (69) ou
Gennevilliers (92)

Session inter-
entreprises

Judi 7 juin 2018

490 €HT par
participant,
déjeuner inclus.

SENSIBILISATION À L'ARRIMAGE



Objectifs de la formation

- Connaître les **fondamentaux** de la norme NF EN 12195 relative à l'arrimage.
- Immobiliser de manière sécuritaire la marchandise destinée au transport.

Cette formation nécessite impérativement la prise en compte de vos procédures internes de chargement

=> NOUS CONSULTER pour le montage d'un module personnalisé.

Public concerné :

- **Opérateurs polyvalents** / techniciens et chefs d'ateliers.
- **Responsables d'exploitation.**



Contenu de la formation :

- Rappel des forces induites par les mouvements du camion lors du transport (mouvements longitudinaux et transversaux + forces d'inertie).
 - Différents moyens de sécuriser la charge : calage, friction (tapis anti-glisser) et arrimage (sangles et cornières...).
 - Connaissance des différents types de remorques et résistance des parois.
 - Etude de cas.
 - La norme arrimage et autres réglementations (code de la route, ADR (*), décret N° 99 269...).
- * Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.*
- Mise en application des calculs de sécurisation du chargement, issus de la Norme
 - Présentation des tableaux simplifiés visant à déterminer le nombre de sangles à mettre en œuvre en fonction de la typologie du chargement et du camion. Cette méthodologie de calcul simplifié est spécifique de la procédure de chargement de chaque site.
 - Les cas bloquants (emballages souples ou fragiles ...non arrimables).
 - Quiz pédagogique sur l'arrimage.

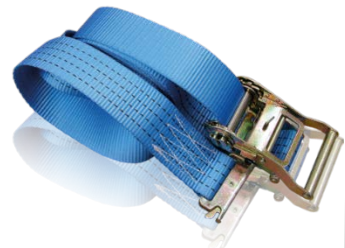
**Durée : 1 jour
4 à 10
participants**

**Session
intra-
entreprise
dans votre
établissement.**

**Tri, stockage
et traitement
DID
ADR**

**Personnalisation
du module
possible /
session intra
entreprise.**

=> Nous consulter



ADR 1.3 INITIAL : EXPÉDIER LES DÉCHETS DANGEREUX. (Formation Initiale Déchets Classes 2 à 9 sauf 7).

ADR 1.3 Initiale DDD DID

Personnalisation
du module
possible / session
intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- Connaître les **obligations relatives à l'expédition** des matières dangereuses par route.
- Savoir **identifier-classer** pour conditionner et **étiqueter** les matières dangereuses.
- Remplir les **documents de transport** et **contrôler ses expéditions** (chargement et déchargement).

Public concerné :

- Cette formation est recommandée aux **personnes** en charge de l'organisation et de la gestion **des expéditions** (classement, emballage et contrôle au chargement) de déchets **dangereux par route**.

Thèmes de la formation :

- Responsabilités et sanctions vis-à-vis du respect de l'ADR 1.3 *.
* Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.
- Exigences de l'ADR 2015 (version en cours de validité).
- Identification et classes de danger des DID.
- Règles de conditionnement et d'emballage, applicables au transport en colis de matières dangereuses.
- Être sensibilisé aux règles d'arrimage et de calage.
- Signalisation et équipements à bord des véhicules.
- Apprendre à remplir des documents de transport obligatoires, BSD (Bordereau de Suivi des Déchets).



**Durée : 2 jours
4 à 10 participants**

**Lieu : Givors (69) ou
Gennevilliers (92)**

**Session inter-
entreprises**

**Mardi et mercredi
18-19 sept. 2018**

**790 €HT par participant,
déjeuner inclus.**

ADR 1.3 RECYCLAGE : Expédier les déchets dangereux. (Mettre à jour ses connaissances ADR) (Déchets Classes 2 à 9 sauf 7).

DDD DID
ADR 1,3
Recyclage

Personnalisation
du module
possible / session
intra entreprise.

=> Nous consulter

[Lien vers le
programme](#)

Objectifs de la formation :

- **Mettre à jour** ses connaissances sur les **classes de danger**, l'emballage et l'étiquetage.
- Connaître les règles de **sécurité** du transport des déchets dangereux en bennes, citernes et conditionnés.
- Savoir remplir un **document de transport** et **contrôler un chargement**.



Public concerné :

- Cette formation est recommandée aux personnes formées **il y a moins de 5 ans**, en charge de l'organisation et de la gestion **des expéditions de déchets dangereux** par route des classes 2 à 9 sauf 7, (cf. ADR 1.3 *).

** Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.*

Thèmes de la formation :

- Obligations au titre de l'ADR et nouveautés de l'ADR 2017. (version en cours de validité).
- Exercices et rappels concernant l'identification et les classes de danger.
- Être sensibilisé aux règles d'arrimage et de calage.
- Exercices concernant les exigences pour les déchets conditionnés, des transports en bennes et en citernes.
- Exercices de contrôle et rappels sur les documents de transport/BSD (Bordereau de Suivi des Déchets).
- Exercices concernant la signalisation des véhicules.

Durée : 1 jour
4 à 10
participants

Lieu : Givors (69) ou
Gennevilliers (92)

Session inter-
entreprises

Mardi 25 sept 2018

490 €HT par
participant,
déjeuner inclus.

TRANSPORT EN CONFORMITÉ AVEC L'ADR 1.3 DES DÉCHETS DANGEREUX EN CITERNE OU EN BENNE (VRAC SOLIDE).

Tri, stockage
et traitement
DID

Objectifs de la formation :

- Identifier et décrire les principales **obligations liées** aux **transport en VRAC**.
citerne (ou en benne), de **déchets dangereux par route** soumis à l'ADR.
- Rédaction des documents associés au transport en **citerne** (ou en **benne**).

** Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route.*



Public concerné :

- **Opérateurs polyvalents** / techniciens chimistes.
- Attaché ou assistant **commercial, Chef des ventes**.
- Responsables d'exploitation.

Contenu de la formation :

- Obligations au titre de l'ADR : responsabilités, sanctions, sécurité et nouveautés de l'ADR 2017 (nouvelle version).
- Identifier et classer les matières dangereuses : modalités de marquage, d'étiquetage et de conditionnement.
- Exigences spécifiques liées au mode de transport des déchets dangereux en citernes (ou en bennes).
- Obligations concernant la signalisation du véhicule, les documents associés au transport des matières dangereuses : BSD (Bordereau de Suivi des Déchets), le certificat de formation du conducteur et les équipements.

Personnalisation
du module
possible /
session intra
entreprise.

=> Nous consulter

Durée : 1 jour
4 à 10
participants

Session
intra-
entreprise
dans votre
établissement.

Formation sur mesure

Formation sur mesure

Personnalisation session intra entreprise.

=> Nous consulter

Pour répondre efficacement à tous vos besoins en matière de **traitement et gestion des déchets**, nous pouvons vous proposer **des formations personnalisées** sur le **traitement des effluents industriels**, **sensibilisation à REACH...**

Une approche « **sur mesure** », avec :

- Une analyse de vos besoins par nos experts.
- La personnalisation du programme à votre site (visite), des conseils en fonction de vos besoins pour optimiser vos procédures « déchets ».
- Des supports de formation spécifiques (guide, livret de synthèse).



Contacts

Pour tout renseignement, merci de contacter :

Le centre de formation SUEZ RR IWS CHEMICALS France
1 rue Buster Keaton 69 808 Saint-Priest

04 72 49 24 29 ou 04 72 49 24 40

marie-laure.touloumet@suez.com ou martine.goubet@suez.com **com**



Conditions Générales de Vente

Centre de Formation RR IWS Chemicals France

Inscription, convention et attestation :

- L'inscription ou l'accord client doit être fournie **au moins 15 jours avant la date de formation** (sauf cas particulier).
- Les inscriptions ne sont considérées comme fermes qu'après réception d'un bon de commande, un bon d'inscription ou de la convention retournée signée. Les conventions de formation sont transmises en principe avant la formation. Les attestations de stage ou de présence sont transmises après la formation.

Confirmation-annulation d'une formation :

- Le centre de formation **se réserve le droit d'annuler une formation 1 mois avant la date de la session**. Pour les sessions inter-entreprises, le nombre minimum de participants est fixé à 4.
- En cas d'absence du stagiaire, le remplacement par une autre personne est acceptée. Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, le stagiaire ou l'entreprise peut demander le report ou l'annulation d'une formation par courrier recommandée. Passé ce délai, le Centre de formation peut exiger le paiement de 50% du prix.
- Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Tarifs et conditions de règlement :

- Les tarifs des sessions inter-entreprises sont, par participant, de :
 - ❖ 490 € HT pour les sessions d'une journée.
 - ❖ 790 € HT pour les sessions de 2 jours.
- Ils ne comprennent pas les frais de transport, ni les frais d'hébergement **du stagiaire**.
- Le repas de midi est en revanche inclus dans les sessions inter-entreprises.
- Pour les sessions intra-entreprises les frais de déplacement-hébergement du formateur, et éventuellement de reproduction ou de conception des modules, sont précisés sur la proposition qui vous sera adressée par le centre de formation.
- Nos prix sont affichés hors taxes, TVA au taux en vigueur en sus.
- Sauf accord particulier, le paiement par chèque ou virement est de 30 jours date de facturation. Le Centre de formation se réserve néanmoins le droit de demander un paiement d'avance de tout ou partie.

GESTION et REGLEMENTATION appliquées aux Déchets Industriels Dangereux (DID).

Programme de Formation

PUBLIC

Personnel en charge de la gestion des déchets industriels dangereux (DID) et/ou des déchets dangereux diffus (DDD) :

- **Ingénieurs et techniciens** en charge de l'organisation de la gestion des déchets.
- **Chef de contrat** ou chef d'équipe de **gestion déléguée** sur site industriel.
- Responsables et **Correspondants environnement, ou hygiène et sécurité.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître les bases du tri et du stockage des DID et DDD dans un souci de sécurité et, de respect des contraintes des filières de collecte et de traitement
- Etre sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux DID et DDD.

MODALITES

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : entre 4 et maximum 10
- **Horaires** : 8H30 – 17h
- **Lieu** : sur plateforme de Givors (69) ou Gennevilliers (92).

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.
Date à définir en 2018.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Exercices individuels et en groupe.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Supports de formation remis aux participants.
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

PROGRAMME DU MODULE PROPOSE

08h30 – Introduction (présentation du programme)

08h45 – Sensibilisation risques associés aux déchets dangereux.
Savoir décoder une étiquette de dangers.
Nouveau règlement CLP depuis le 1^{er} juin 2015.
Connaître les dangers lors de la gestion des DID et DDD.
Pause (15 minutes).

11h15 – Rôle des plates-formes de transit et de préparation des déchets
Présentation des filières de valorisation ou d'élimination.
Choix de filière, les paramètres importants.
Filières de traitement par type de déchets.

12h30 - Pause déjeuner

14h00 – Visite de la plate-forme de transit et de traitement, ou du site avec revue des déchets.

15h00 – Filières de traitement par type de déchets (suite et fin).
Conseils concernant les conditionnements et le tri à la source.
Pause (15 minutes)
Rappel des méthodes d'emballages et d'étiquetage pour divers déchets.

16h30 – Conseils concernant la prévention des risques.

16h45 – Evaluation des acquis et de la formation.

17h00 – Fin de la formation.

RETOUR AU SOMMAIRE

DECHETS BANALS & DANGEREUX : GESTION PREVENTION REGLEMENTATION.

Connaissance des différentes leurs filières de traitement en fonction de la typologie de déchets (Banals et Dangereux).

Exigences réglementaires du transport des Déchets Dangereux.

Programme de Formation

PUBLIC

Personnel en charge de la gestion des déchets banals des entreprises et des déchets dangereux ou Déchets d'Activité Economique Dangereux (DAED) :

- **Ingénieurs et techniciens** en charge de l'organisation de la gestion des déchets.
- Responsables et **Correspondants environnement, ou hygiène et sécurité.**

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître les bases du tri et du stockage des DB et DID dans un souci de sécurité et, de respect de la réglementation et des contraintes des filières de collecte et de traitement.
- Etre sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux déchets.
- Connaître les obligations relatives à l'expédition des matières dangereuses par route.
- Savoir identifier-classer pour conditionner et étiqueter les matières dangereuses.
- Remplir les documents de transport et contrôler ses expéditions (chargement et déchargement).

CONDITIONS D'INTERVENTION

- **Durée** : 2 jours (2 x 7 heures).
- **Horaires** : 8h30 - 17h.
- **Nombre de participants** : maximum 10 personnes.
- **Lieu** : **session intra (dans vos locaux) : prix sur devis**, nous consulter.
Avec possibilité de personnalisation du programme et des exercices ainsi d'interventions- conseils.
- **Date** : à définir en 2018.
- **Intervenants** :
 - Conseiller à la Sécurité au transport de Matières Dangereuses (CSTMD) et Chimiste Sénior Spécialiste en Déchets Chimiques Dangereux (team Intervention).
 - Formatrice Métiers de la gestion et traitement des déchets.

Cette session de formation comprend :

- L'animation, (y compris **l'ingénierie de formation**).
- La fourniture des documents pédagogiques.
- Les supports de formation remis aux participants.
- Les attestations de stage fournies environ 15 jours après la formation.

METHODES PEDAGOGIQUES

- **Personnalisation du programme** avec intervention et conseils lors de la visite du site : lieux de stockage des déchets et /ou laboratoire.
- Apports théoriques appuyés par des exemples **concrets**.
- **Echanges** avec les stagiaires.
- **Exercices** individuels et en groupe.

PROGRAMME DU MODULE PROPOSE :**Jour 1 :**

- **Connaissance des déchets : Déchets banals (DB) et Déchets Dangereux.**
- **Réglementation applicable aux différentes typologies de Déchets.**
- **Les filières de traitement des déchets**

08h30 – Introduction (présentation du programme et tour de table)

08h45 – Cycle et durée de vie des déchets selon leurs origines.

Quelques définitions réglementaires sur les déchets et logos usités.

09h30 –Présentation des différentes typologies des déchets selon leurs risques et leurs origines (déchets inertes, déchets non dangereux et déchets dangereux).

10h00 –Classification des déchets

Les Déchets d'Activité Economique Non Dangereux (DAEND) et les Déchets Dangereux.

11h00 –Moyens de gestion des déchets banals :

- contenants et véhicules de collecte.

12h00 – pause déjeuner.

13h30 – Le cadre réglementaire et les filières de traitement des déchets :

- Les déchets concernés sont ceux rencontrés sur le centre hospitalier, par exemple : DASRI / DEEE / Papier/carton / Palettes / Encombrants / Déchets verts / Ordures ménagères / Verre alimentaire.

Présentation des filières de valorisation ou d'élimination en fonction de la typologie des déchets.

15h00 – Rôle des plates-formes de transit et de préparation des déchets

Les paramètres importants pour le choix de filières.

16h00 – Description des filières de traitement par type de déchets

- Déchets Non Dangereux.
- Déchets Dangereux.

A noter, qu'en fonction de la typologie des déchets (dangereux ou non), ce programme sera réparti entre les 2 jours de formation.

17h00– Evaluation des acquis : exercice individuel de synthèse (QCM) et correction collective.

17h30 – Fin de la première journée de formation.

Jour 2 :

- **Gestion et prévention des risques des Déchets Dangereux.**
- **Exigences réglementaires liées au transport par route des déchets dangereux, en conformité avec l'ADR 1.3** (Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route, version 2017 en cours de validité).

08h30 – Introduction (présentation du programme et tour de table).**08h45–Mieux connaître ses produits, déchets chimiques et déchets infectieux (Dasri)**

Connaître les dangers et les risques liés à la gestion des déchets chimiques dangereux : pollution, intoxication, incendie / explosion. **Principales incompatibilités et réactions dangereuses.**
Étiquetage des produits chimiques : savoir décoder une étiquette de danger et nouveau règlement CLP en vigueur depuis le 1er juin 2015.

10h15 – Le tri des déchets dangereux (1^{ère} partie)

Présentation des grandes familles de tri des déchets et effluents liquides et solides et leur devenir, les précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage.
Conseils pratiques pour organiser la récupération et l'entreposage des déchets chimiques dans un souci de sécurité. Echanges à partir de photos.
Conseils concernant les déchets à risques infectieux.

12h00 – pause déjeuner.**13h00 – Le tri des déchets dangereux (2^{ème} partie)**

Echanges **et exercices personnalisés** sur les règles de classement par famille de déchets dangereux, applicables aux **déchets générés par votre activité.**

14h00 – Organiser la gestion des déchets dangereux dans un souci de sécurité.

Conseils pratiques pour une récupération à la source jusqu'à l'entreposage.
Précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage des déchets.
Conseils concernant la prévention des risques.

14h30 – Visite du site – Echanges sur les bonnes pratiques.**15h30–Les conduites à tenir en cas d'urgence.**

Comment réagir lors d'un déversement accidentel de déchets liquides : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours à proximité.
Comment réagir lors de réactions dangereuses dans un bidon : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours à proximité.

16h00 – 16h30 : Sensibilisation au conditionnement des déchets dangereux conformément à l'ADR.

Aperçu des exigences réglementaires liées au transport par route. Règles d'identification et de classement des matières soumises à l'ADR. Étiquetage des conditionnements.
BSD et autres documents obligatoires.

16h30 – Quiz sur la seconde journée de formation.**16h55 – Evaluation de la formation.**

[Retour au sommaire](#)

Règles d'échantillonnage des déchets dangereux.

Programme de Formation

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée :

- Personnel **commercial**, agent et délégué technico-commercial.
- Personnel **administratif**, chargé de clientèle.
- Responsable et correspondant **déchets–environnement**.

PRE-REQUIS aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le **kit** nécessaire pour échantillonner des déchets (EPI, matériel...).
- **Savoir utiliser ce kit** indispensable au métier des déchets.
- Connaître les **bonnes pratiques** et **règles de l'échantillonnage des déchets**, pour sécuriser, assurer la qualité, le transport de la prise d'échantillon.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : entre 4 et maximum 10
- **Horaires** : 8H30 – 17h.

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus. Date à définir en 2018.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets et vidéo.
- Echanges avec les stagiaires et protocole habillage /deshabillage EPI.
- Visite du centre de regroupement-traitement de déchets chimique de laboratoires, (si formation sur site Suez).
- Manipulation d'une canne de prélèvement pour chaque stagiaire afin d'échantillonner sur produit liquide.
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 - Accueil, tour de table et présentation du programme.

8h45 – 9h00 : Pourquoi échantillonner ?

- Les raisons réglementaires et économiques.
- un appui commercial.

9h00 – 10h00 : Les bonnes pratiques de l'échantillonnage

- Se préparer à l'échantillonnage = se renseigner sur les déchets à échantillonner et les identifier pour prévenir les risques.
- Observer préalablement « l'environnement » et les conditionnements du déchet à échantillonner.
- Réagir en cas d'urgence.
- Propreté à l'issue de l'échantillonnage.

10h15 – 11h30 : le kit d'échantillonneur

- Sécurité des prélèvements d'échantillons : EPI (Equipements de Protection Individuelle) appropriés en fonction :
 - produit à risque chimique « classique »,
 - ou produit CMR.
- La présentation du protocole « mise en place et d'enlèvement » (habillage / déshabillage) des EPI.
- Matériel de prélèvement préconisé.

11h30 – 11h45 : les Règles d'échantillonnage et la sécurisation de la prise d'échantillon

11h45 – 12h00 : Assurer la qualité de l'échantillonnage

- Echantillonnage d'un déchet liquide (Pompable).
- Echantillonnage d'un déchet solide (NON Pompable).

12h00 – 12h30 : Déchets et cas particuliers.

- Echantillonnage avec port du masque à cartouche obligatoire.
- Déchets à ne pas échantillonner (ou avec des précautions très particulières).
- Prélèvement sur citerne compartimentée ou monocuve.

12h30 – 13h30 : Pause repas.

13h30 – 14h30 : Transport et envoi de l'échantillon

- Classement et étiquetage ADR = 3 cas possibles :
 - Cas n°1 : Déchets non soumis ;
 - Cas n°2 : Déchets soumis à l'ADR mais avec exemption au titre des quantités limitées (LQ) ;
 - Cas n°3 : Déchets soumis et ne bénéficiant pas d'exemption.
- Conditionnement des échantillons de déchets.
- Transport des échantillons dans le véhicule du commercial.

14h00- 16h30 : Exercices pratiques :

- Protocole d'habillage / déshabillage.
- Prélèvement à l'aide d'une canne de prélèvement dans un fut, etc....).

16h30 – 17h00 : quiz et évaluation de la formation.

17h00 : Fin de la formation.

[Retour au sommaire](#)

Chimie de base appliquée aux déchets dangereux Chimiques. Connaissance des filières de traitement.

Programme de Formation

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée :

- Personnel **commercial**, agent et délégué technico-commercial.
- Personnel **administratif**, chargé de clientèle.
- Responsable et correspondant **déchets–environnement–hygiène et sécurité**.

PRE-REQUIS aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les principales **propriétés de la matière** applicables à notre métier.
- Connaître les principales propriétés **physico-chimiques** de danger.
- Etre capable de classer les produits chimiques **par famille** et décrire leurs principales caractéristiques physico-chimiques et de danger.
- Savoir **identifier classer et étiqueter** les matières dangereuses (règlement CLP).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
- **Nombre de participants** : entre 4 et maximum 10
- **Horaires** : 8H30 – 17h.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92)

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.
Date à définir en 2018.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.

- Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
- Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 - Accueil, tour de table et présentation du programme

8h45 : Les propriétés de la matière

- Définition de la matière
- Notions clés de chimie dans le cadre de notre métier

9h15 – 9h30 : Pause 15 min

9h30 – 11h00 : Les propriétés de la matière (suite)

- Principales propriétés de la matière
- Propriétés physico-chimiques
- Notion de toxicité

11h00 – 12h30 : Les principales familles de produits chimiques et les risques associés

- Rappel sur la codification des produits chimiques
- Familles chimiques et risques associés
 - Les solvants
 - Les acides et les bases

12h30 – 13h30 : Pause repas

13h30–15h30 : Les principales familles de produits chimiques et les risques associés (suite)

- Familles chimiques et risques associés (suite)
 - Les sels
 - Les métaux lourds
 - Les agents chimiques très réactifs
- Les réactions chimiques dangereuses.

15h30 – 16h30 : Présentation des différentes filières de traitement.

- Leurs caractéristiques technico-économiques.
- Les sites.

16h30- 16h55 : Exercices pratiques tout au long de la formation (classification des produits chimiques, mise en évidence des risques chimiques, règles d'incompatibilité, etc....) et quiz.

16h30 – 16h55 : test d'évaluation de la formation.

17h00- Evaluation et fin de la formation.

[Retour au sommaire](#)

Identifier et prévenir les risques pour opérateur NON chimiste manipulant des déchets dangereux.

Programme de Formation

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

- Personnel en charge de la gestion des déchets industriels dangereux (DID) et/ou des déchets dangereux diffus (DDD).
- Personnel d'exploitation, dédié à un site industriel (n'effectuant pas d'intervention en team sur d'autres sites) : opérateurs, techniciens, chef d'équipe en charge de la gestion des déchets chimiques dangereux.

PRE-REQUIS aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les différentes familles de composés chimiques : classification et étiquetage.
- Connaître les dangers et risques liés à la manipulation (réception-tri-stockage-expédition) des DID et DDD dans un souci de sécurité et de respect des contraintes de leurs filières de collecte et de traitement.
- Etre sensibilisé aux règles de prévention de base lors de la manipulation et du transport des DID et DDD par route (ADR : Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures) **Horaires** : 8h30- 17h
- **Nombre de participants** : max 10. **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus. Date à définir en 2018.
Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.
- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement de DID-DDD, (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 – Introduction (présentation du programme)

08h45 – Connaître les principes de base de la chimie

La chimie et quelques exemples de réactions chimiques.

Les états des composés chimiques et leurs changements d'états physico-chimiques.

Les différentes familles de composés chimiques : organiques et inorganiques, les solvants halogénés et non halogénés, les acides et les bases : notion de pH.

Sensibilisation aux risques associés aux déchets dangereux.

Savoir lire les étiquettes de danger.

Nouveau règlement CLP sur les produits chimiques depuis juin 2015 : savoir identifier-classer, conditionner et étiqueter les matières dangereuses.

Pause (15 minutes).

11h15 – Notions sur l'ADR pour le conditionnement des déchets

Savoir lire les étiquettes de l'ADR.

Emballage, suremballage... des déchets en vue de leur expédition par route.

Rappel des méthodes d'emballages pour divers déchets.

Classement des matières dangereuses pour l'environnement.

12h30 - Pause déjeuner

13h30 – Connaître les propriétés de danger des produits chimiques

Risques d'incendie et d'explosion :

Risques d'intoxication ou de brûlure chimique

Risques de réactions dangereuses : matières comburantes et inflammables / acides / bases.

Cas des produits chimiques très réactifs, les produits polymérisants...

Connaître les mélanges dangereux. Préciser leurs dangers.

Incompatibilité entre produits et matériaux.

Conseils concernant les conditionnements et le tri à la source.

Pause (15 minutes)

15h15 – Conseils concernant la prévention des risques et comment réagir face à certains incidents

Les EPI équipements de protection individuelle et collective.

Quels EPI utiliser pour ouvrir des emballages contenant des déchets dangereux ?

Zonage ATEX des lieux de travail

16h00 – Visite de la plate-forme de transit et de traitement, ou du site.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation.

17h00 – Fin de la formation.

RETOUR AU SOMMAIRE

Gestion et prévention des risques des Déchets Chimiques Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de Laboratoire.

Programme de Formation

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

- **Techniciens de laboratoire**
- **Responsable et** Ingénieurs de laboratoire
- Responsable et correspondants déchets
- Responsable environnement, correspondant hygiène et sécurité

PRE-REQUIS aucun.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PEDAGOGIQUES

- Connaître les bases du tri et du stockage des déchets dangereux dans un souci de sécurité et de respect des contraintes des filières de collecte et de traitement
- Être sensibilisé aux risques et règles de prévention de base liés aux déchets chimiques.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures)
 - **Nombre de participants** : max 10.
 - **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- Horaires** : 8h30- 17h
Dates : **Jeudi 31 mai 2018.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant avec le repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils.

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement de déchets chimique de laboratoires, (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION :

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

08h30 – **Introduction (présentation du programme et tour de table).**

08h45–**Mieux connaître ses produits, déchets chimiques et déchets infectieux (Dasri)**

Sensibilisation aux dangers liés à la gestion des déchets chimiques des laboratoires : pollution, intoxication, incendie / explosion.

Principales incompatibilités et réactions dangereuses.

Étiquetage des produits chimiques : nouveau règlement CLP en vigueur depuis le 1er juin 2015.

10h00 - Pause (15 minutes)

10h15 – **Le tri des déchets chimiques de laboratoires (1^{ère} partie)**

Présentation des grandes familles de tri des effluents liquides et solides de laboratoire et leur devenir, les précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage.

Conseils pratiques pour organiser la récupération et l'entreposage des déchets chimiques dans un souci de sécurité. Échanges à partir de photos.

Conseils concernant les déchets à risques infectieux.

12h00 – Pause repas

13h00 – **Le tri des déchets chimiques de laboratoires (2^{ème} partie)**

Exercice de classement par famille de déchets dangereux.

Échange sur les règles de tri, applicables au laboratoire.

Exercices personnalisés en lien avec les déchets générés par votre activité.

14h00 – **Organiser la gestion des déchets chimiques dans un souci de sécurité.**

Conseils pratiques pour une récupération à la source jusqu'à l'entreposage.

Précautions à prendre en matière d'emballage et d'étiquetage des déchets.

Aperçu des exigences réglementaires liées au transport par route.

14h30 – **Visite du laboratoire – Échanges sur bonnes pratiques**

15h30 – Pause (15 minutes)

15h45– **Les conduites à tenir en cas d'urgence.**

Comment réagir lors d'un déversement accidentel de déchets liquides : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours de base à proximité...

Comment réagir lors de réactions dangereuses dans un bidon : premiers gestes à tenir en urgence, équipements d'intervention nécessaires : EPI et moyens de secours à proximité.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation

17h00 – Fin de la formation.

RETOUR AU SOMMAIRE

Gestion et prévention des risques des Déchets Dangereux Ménagers ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS) en déchetteries.

Programme de Formation réglementaire
cf. arrêté « déchetterie » du 27 mars 2012.

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée **aux agents de déchetterie** (et leurs coordinateurs/managers), qui réceptionnent, trient et entreposent des déchets dangereux des ménages.

PRE-REQUIS aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, les agents devront :

- Connaître les **risques** liés aux produits chimiques, ainsi qu'aux déchets dangereux, et savoir se protéger.
- Etre capable de **trier et stocker** les produits chimiques et déchets dangereux dans un souci de **sécurité** et de respect des **contraintes des filières** de traitement **aval**.
- Connaître les déchets acceptés et refusés au titre des déchets dangereux des ménages et des DDS.
- Règles de tri et exigences de **l'Eco Organisme Eco-DDS**.
- Etre **sensibilisé** aux exigences de la **réglementation**.
- Etre sensibilisé au conditionnement de **transport** des **déchets dangereux**; en conformité avec l'ADR (Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route).

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures) **Horaires** : 8h30- 17h
- **Nombre de participants** : max 10. **Dates** : **Jeudi 7 juin 2018**.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter-entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.
- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez) ou d'une déchetterie.
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION**08h30 – Connaître la réglementation applicable :**

- Qu'est-ce qu'un déchet dangereux des ménages ou un DDS ?
- L'arrêté déchetterie de 2012.
- Les règles de suivi et de transport.

9h30 – 10h30 : Connaître les risques liés aux produits chimiques :

- Risques de pollution, d'intoxication, de brûlure et incendie.
- Lecture des étiquettes. Nouveau règlement CLP en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015. Exercice sur les pictogrammes de danger.
- Pause 15 minutes.

10h45 – 12h00 : Connaître les familles de tri :

- Définition et exemples.
- Dangers associés à chaque famille.
- Règles de tri et exigences d'Eco-DDS.
- Exercice à partir de photos.

12h00 – Pause repas.**13h30 – 15h15 : Exercice d'application sur site de déchetterie**

- Tri par famille de DDS et bonnes pratiques.
- Pause 15 minutes.

15h30 – 15h45 : Prévenir les accidents et les incendies

- Conseils pour l'accueil du particulier
- Conseils pour le stockage.
- Savoir réagir en cas d'accidents ou d'incendie.

15h45 – 16h30 : Sensibilisation au conditionnement des déchets dangereux conformément à l'ADR (Accord européen sur le transport international des matières Dangereuses par Route).

- Aperçu des exigences réglementaires liées au transport par route.
- Règles d'identification et de classement des matières soumises à l'ADR.
- Etiquetage des conditionnements.
- BSD et autres documents obligatoires.

16h30 – 17h00 : Conclusion de la formation

- Exercice individuel de synthèse (QCM) et correction collective
- Evaluation de la formation

17h00 – Fin de la formation.

[Retour au sommaire](#)

ADR 1.3 INITIAL : expédier les déchets dangereux.

Programme de formation

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée aux personnes **en charge de l'organisation** de la gestion et **des expéditions** de matières et déchets dangereux par route (ADR classes 2 à 9, sauf 7), en colis, en benne et en citerne.

PRE-REQUIS : aucun.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les obligations relatives à l'expédition des matières dangereuses.
- Sensibilisation à la sûreté.
- Savoir identifier-classer, conditionner et étiqueter ses matières dangereuses.
- Connaître les règles de transport des déchets dangereux en colis, benne et citernes.
- Savoir remplir un document de transport.
- Savoir réaliser un contrôle de ses expéditions.

Cette formation est conforme aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR classes 2 à 9, sauf 7.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 2 jours (14 heures)
- **Nombre de participants** : maximum 10.
- **Horaires** : 9h – 17h00 sur 2 jours.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- **Dates** : **mardi 18 et mercredi 19 Septembre 2018.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **790 €HT (+TVA)** par participant pour les 2 jours de formation et les 2 repas de midi inclus.

Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.

- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : conseiller CSTMD et chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez).
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation pédagogique de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Jour 1 :

09h00- Accueil, tour de table et présentation du programme

09h15- Connaître ses obligations au titre de l'ADR

- Généralités.
- Mission des intervenants.
- Dispositions concernant la sûreté.

10h00- Identifier - classer ses matières dangereuses

- Présentation des classes de danger.
- Règles de base du classement.

12h00- Pause repas

13h00- Identifier - classer ses matières dangereuses (suite et fin)

- Cas des mélanges et règles spécifiques aux déchets et Exercice.

14h00- Règles applicables au transport en colis de matières dangereuses

- Homologation des emballages et des GRV. Cas des suremballages. Règles de conditionnement et d'emballage en commun.
- Règles d'étiquetage.
- Exercices et exemples.
- Cas particuliers : aérosols, piles et accumulateurs, PCB-PCT, DASRI.
- Règles de chargement et d'arrimage.

16h00- Règles applicables au transport de matières dangereuses en citerne et vrac benne.

- Les agréments et les mesures de sécurité spécifiques.
- Cas des transports en vrac benne (déchets concernés et règles à suivre).

17h00- Fin de la première journée.

Jour 2 :**09h00- Documentation obligatoire**

- Document de transport ; cas du BSD pour les déchets. Exemple de remplissage de BSD.
- Présentation de la consigne écrite de sécurité.
- Certificat de formation du conducteur.
- Liste des équipements obligatoires : « Ce qu'il faut vérifier avant chaque transport ».

11h00- Véhicules, équipements, et signalisation

- Equipements obligatoires.
- Cas des citernes et cas des transports en vrac-benne.

12h00- Pause repas**13h00- Véhicules, équipements, et signalisation**

- Règles de placardage - étiquetage des véhicules.
- Cas des restrictions tunnels.
- Contrôle lors du chargement (ce qu'il faut vérifier).
- Exemption liée au § 1.1.3.6.

16h30- Evaluation de la formation**17h00- Fin de la formation**

[RETOUR AU SOMMAIRE](#)

ADR 1.3 RECYCLAGE :

Mettre à jour ses connaissances concernant l'expédition des déchets dangereux des classes 2 à 9, sauf 7.

Programme de Formation

COMPETENCES ET PUBLIC VISES

Cette formation est recommandée aux personnes **en charge de l'organisation** de la gestion et **des expéditions** de matières et déchets dangereux par route (ADR classes 2 à 9, sauf 7), en colis, en benne et en citerne.

PRE-REQUIS : avoir **été formé il y a moins de 5 ans** à l'ADR 1.3.

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET PEDAGOGIQUES

- Mettre à jour ses connaissances des classes de danger.
- Mettre à jour ses connaissances de l'emballage et de l'étiquetage.
- Nouveau règlement CLP en vigueur depuis le 1er juin 2015.
- Etre sensibilisé aux règles de l'arrimage et calage
- Connaître les règles de sécurité de transport des déchets dangereux en benne et citernes.
- Savoir contrôler un document de transport et un chargement.

Cette formation est conforme aux exigences du chapitre 1.3 de l'ADR classes 2 à 9, sauf 7.

MODALITES ET DUREE DU MODULE PROPOSE

- **Durée** : 1 jour (7 heures).
- **Horaires** : 9h – 17h30.
- **Nombre de participants** : max 10.
- **Lieu** : Givors (69) ou Gennevilliers (92).
- **Dates** : **Mercredi 25 Septembre 2018.**

INFORMATION TARIFAIRE

- **Session inter entreprises** : **480 €HT (+TVA)** par participant repas de midi inclus.
Autre profil, autres besoins, personnalisation du programme : nous consulter.
- **Session intra (dans vos locaux)** : prix sur devis, nous consulter.
 - Possibilité de personnalisation du programme et des exercices.
 - Possibilité d'intervention conseils

MOYENS TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- **Supports pédagogiques** de formation remis aux participants (exemplaire papier de la présentation projetée lors de la formation).
- **Intervenant** : conseiller CSTMD et chimiste senior spécialisé en Déchets Dangereux (team Intervention).
- Apports théoriques appuyés par des exemples concrets. Echanges avec les stagiaires.
- Visite du centre de regroupement-traitement des DID-DDD (si formation sur site Suez), sinon visite de la zone de stockage des déchets du site-client.
- Attestation de stage environ 15 jours après la formation.

MODALITES D'EVALUATION

- Quiz d'évaluation de la formation et exercices individuels et en groupe.
- Evaluation à chaud de la formation par les participants.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

9h00 – Introduction (présentation du programme)

9h15 – **Rappel des obligations au titre de l'ADR**

- Obligations des intervenants.
- Dispositions concernant la sûreté.

9h30 – **Rappel sur le classement des matières dangereuses :**

- Rappel des classes de danger : exercice.
- Rappel sur les Groupes d'emballage.
- Règles de base du classement : exercice.

10h45 – **Rappel des règles applicables au transport en colis**

- Rappel des règles de conditionnement : exercice.
- Règles d'étiquetage. Rappel et exercice.

12h30 – **Pause déjeuner**

14h00 – **Rappel des règles applicables au transport en colis (suite et fin)**

- Les cas des emballages vides souillés (version en vigueur : ADR 2015).
- Rappel synthétique concernant les déchets d'aérosols, le cas des piles et batteries, le cas de l'amiante et le cas des déchets à risques infectieux.
- Sensibilisation aux exigences d'arrimage et de calage.

15h15 – **Rappel des règles applicables au transport en benne et en citerne :**

- Cas des citernes (rappel des mesures de sécurité spécifiques).
- Cas des transports en vrac benne (déchets concernés et règles à suivre).
- Exercice de signalisation (placardage) des véhicules.

16h15 – **Documentation obligatoire :**

- Contrôler les documents de transport.
- Ce qu'il faut vérifier avant chaque transport.

16h30 – Evaluation des acquis et de la formation.

17h30 – Fin de la formation.

RETOUR AU SOMMAIRE